



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yvorne du 19 mars 2026 à 20 heures

**Présents :** Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Berset Zofia, Bonzon Laurence, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Cibien Silvio, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Dervey Nicolas, Gugelmann Quentin, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Pellet Francine, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Seret Julien, Stevanato Tania, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

**Excusés :** Bernasconi Yschelle, Cretton Lionel, Kohli Charles-Henri, Perrier Daniëla, Stalder Guy, Suardet Martin

M. le Président Diego Tabord ouvre la 24<sup>ème</sup> séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présentes : Mme Rimma Delacrétaç, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

En préambule de la séance et pour des raisons de sécurité, suite aux mesures prises par la Municipalité après le drame de Crans-Montana, M. le Président fait rappel de la procédure à suivre en cas d'incendie, à savoir que chacun est prié de sortir calmement par la sortie de secours située au rez-de-chaussée, soit l'entrée principale du bâtiment, en portant assistance en cas de nécessité. Les moyens d'extinction sont également signalés, si l'ampleur du feu permet leur utilisation.

### 1. Appel

Il ressort de cet appel que 28 Conseillères et Conseillers sont présents, 6 se sont excusés.  
**L'assemblée peut valablement délibérer.**

### 2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Diego Tabord lit l'ordre du jour.

Ce dernier **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2025

Mme la Conseillère Susanna Wagner mentionne deux coquilles de frappe en page 4 et 10.

Au vote, **le procès-verbal du 11 décembre 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec les deux petites corrections de syntaxe.**

### 4. Communications du bureau

#### Elections 2026

M. le Président adresse ses remerciements à tout le personnel de l'administration communale, ainsi qu'aux membres du bureau et aux scrutateurs pour le travail fourni lors des élections et votations du 8 mars dernier.

Un merci tout particulier pour la préparation et la coordination à M. Fabien Cathélaz, qui a permis un déroulement rapide et efficace de la journée.

Il adresse également ses félicitations aux élus communaux et municipaux pour la prochaine législature, aux sortants présents ce soir, et aux nouveaux par l'intermédiaire du procès-verbal qu'ils liront très certainement de par leur engagement nouveau pour notre belle commune. Merci également aux électeurs d'avoir exercé leur droit de vote, et d'avoir été si nombreux à se rendre aux urnes.

Le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection municipale est prévu le 29 mars prochain.

### **Secrétaire du Conseil communal**

Notre secrétaire du Conseil ayant été brillamment élue à la Municipalité, une annonce pour trouver son ou sa remplaçant(e) a été publiée. A ce jour, une seule candidature a été reçue. Chaque membre du conseil est invité à promouvoir le poste de secrétaire en mobilisant son réseau.

### **Suppléance – huissier(e)**

Nous sommes également à la recherche d'un/une huissier-ère suppléant-e, pour permettre la flexibilité lors des absences.

A nouveau, chacun est invité à diffuser l'information auprès de son réseau.

### **Dates des prochains Conseils**

- 30 avril 2026
- jeudi 18 juin 2026
- jeudi 10 septembre 2026
- jeudi 8 octobre 2026
- jeudi 12 novembre 2026
- jeudi 17 décembre 2026

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

## **5. Préavis 01-2026 Demande de crédit pour la réfection de la route de la Scie – Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc**

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Sébastien Roux fait lecture du rapport

*La commission ad-hoc concernant le préavis n° 01-2026 en relation avec la demande de crédit pour la route de la Scie est composée de Madame PERRET Alexandra, de Messieurs ANSERMOZ Jean-Luc, PILET Fabrice, ROUX Sébastien et SUARDET Martin. Ladite commission s'est réunie une première fois le 9 février afin d'analyser le projet. Une visite sur les lieux du projet a été organisée le 16 février avec Messieurs HABEGGER Christian et BOSCHUNG Jean-Bernard du bureau d'ingénieur RWB Groupe SA. Le municipal responsable, M. MINOD Éric, était également présent. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses.*

*Les travaux de ce préavis prévoient le raccordement aux égouts de deux bâtiments de la route de la Scie, soit le n° 3 et 6. Un collecteur communal d'eaux usées se raccordera sur la conduite existante de Champ Rogier. En plus de l'élargissement de la route à deux endroits distincts, il est prévu la pose d'un collecteur d'eaux claires sur toute la longueur de la Scie. La chaussée sera intégralement refaite à l'issus des travaux.*

*Lors de l'étude du projet, la commission s'est trouvée surprise par la complexité du dossier dues aux oppositions de trois parties. Nous traiterons uniquement l'opposition de M. Michel DUBUIS, la Municipalité ayant trouvé un accord avec les deux premières. Les oppositions des deux propriétaires des bâtiments du bas de la Scie ont été retirées. La commission se trouve dans une posture délicate de devoir se prononcer sur un désaccord entre un habitant de la route de la Scie et la municipalité. Cependant, nous n'avons pas d'autre possibilité que de voter favorablement sur la levée d'opposition pour que la mise à l'enquête soit valable. Il est donc de notre devoir d'analyser la situation en toute neutralité et objectivité.*

*À la suite du préavis 05-2022 qui est passé devant le conseil communal, une étude a permis de dimensionner, chiffrer le projet ainsi que d'attribuer la responsabilité des travaux à une entreprise (JPF – Michel, basée à Aigle).*

*Ce projet a le mérite de régler plusieurs problématiques simultanément :*

- *Mise en conformité de deux bâtiments (Scie n° 3 et 6) du point de vue d'évacuation des eaux usées. Ces deux cas doivent impérativement être réglés, avec ou sans ce préavis. La municipalité a étudié d'autres solutions, comme une mini STEP pour les eaux usées des deux bâtiments. Cette solution n'a pas été choisie, car l'infrastructure est onéreuse et il y a toujours des coûts d'entretien ou des risques de panne. De plus, les micropolluants ne seraient pas traités.*

- Réfection du coffre de fondation de la route et de l'enrobé, le coffre de la route ayant souffert à la suite des événements orageux de 2007.
- Récupération des eaux claires de la route afin d'éviter qu'elles ne terminent sur la route cantonale. La DGMR accepte de moins en moins les eaux de ruissellement d'une route communale dans un collecteur cantonal. Ces derniers se trouvant très souvent sous-dimensionné lors de fortes pluies.
- Elargissement de la Route aux endroits les plus étroits pour faciliter le croisement des véhicules.
- Augmenter la visibilité à l'entrée de la chicane. Dans le cadre du remaniement parcellaire datant d'il y a une vingtaine d'années et sous la demande de M. DUBUIS, les limites du terrain se trouvant à l'entrée de la chicane avaient déjà été réglées avec la commune.

Lors de la rencontre avec M. MINOD et le bureau RWB, la commission a eu réponses à toutes ses questions, dans le but de clarifier le préavis proposé, en voici une synthèse :

La somme des 40'000 CHF de participation des deux propriétaires a été négociée comme un accord. Il s'agit d'un cas très compliqué, compte tenu que la taxe d'épuration a été perçue pendant de nombreuses années. Le raccordement aux eaux usées représente tout de même une plus-value pour les deux bâtiments n°3 et 6, ce qui explique l'arrangement des trois parties. Les nouveaux raccordements se trouveront au pied de leur maison, depuis la conduite de la Scie. Les anciennes fosses seront démontées par le personnel communal (voirie). Si l'une des parties voulait la garder comme stockage d'eau de pluie ou autre utilité, un contrat devrait être établi entre la commune et le propriétaire afin de décharger la commune de ses responsabilités.

Le début des travaux est prévu au début de l'été 2026, dans le cas d'une acceptation de ce préavis. Les travaux seront terminés fin 2026 avec le tapis définitif qui sera posé en juin 2027. La commission s'est inquiétée de l'accès des propriétaires ainsi que des vigneronns lors des vendanges. L'accès se fera par le bas ou le haut selon l'avancée des travaux. Les travaux de réparation du collecteur d'eaux claires pourraient être effectués lors des vendanges afin de libérer la Scie durant cette période

Tous les services ont été contactés par le bureau d'ingénieur afin d'optimiser l'ouverture de la fouille. Aucun prestataire n'a évoqué d'intérêt. Ceux-ci seront relancés juste avant les travaux. Nous nous sommes également interrogés sur le déplacement des conduites d'eau et des câbles électriques comme demandé par M. DUBUIS sans que cela n'engendre frais supplémentaires. Il se trouve que ce réseau électrique est privé pour les bâtiments n° 1 et 4. La commission conseille tout de même de poser un SOMO dans la fouille pour d'éventuelles modifications futures.

Concernant les conduites d'eau, il s'agit de l'alimentation des bâtiments n°3 et 6 qui est dans un mauvais état. Au milieu de la route de la Scie, attendant au chemin qui mène au Clos de l'Ombren, il y a une alimentation en eau potable. La commune proposerait que les propriétaires financent chacun leur conduite jusqu'au nouveau raccordement.

Dans le rapport des services cantonaux, au chapitre « Division Biodiversité et paysage », il est demandé explicitement que les nouveaux murs soient reconstruits selon une méthode traditionnelle sans jointage, dite « en pierres sèches ». La commission s'est inquiétée des frais engendrés pour une telle réalisation avec un budget de 25'000 CHF dédié aux aménagements extérieurs. Un mur en pierre sèche coûte environ 1000 CHF/mètre linéaire. M. MINOD Éric a expliqué que cette Division a été contactée car cette décision n'est pas adaptée à la situation car il y a très peu de murs en pierres sèches à Yverne. Afin de pouvoir réaliser des jointements en ciment, des chemins de traverses pour les lézards ainsi que quelques petits nichoirs devraient être ajoutés. Un préposé sera nommé par le canton pour venir étudier et surveiller la réalisation de ce mur.

Enfin, le rachat de parcelles afin de pouvoir élargir la route concerne plusieurs propriétaires. Il s'agit de 50 m<sup>2</sup> en tout qui sont valorisés à 80.- / m<sup>2</sup>. Cette somme est budgétisée dans la rubrique « Divers et imprévus » à la hauteur de 4000 CHF.

Concernant la levée d'opposition de M. Michel DUBUIS, la commission a étudié chaque point avec grande attention. Pour les points qui n'ont pas été traités précédemment dans ce rapport, la commission s'en tient aux propositions de la municipalité. Comme proposée, la surveillance des fissures des bâtiments avant et après travaux paraît suffisante. C'est ce qui a été proposé aux riverains des travaux actuels de Vers Morey. L'abaissement du mur situé à gauche dans le sens de la descente également interpellé la commission, qui trouvait cette proposition utile pour améliorer la visibilité. Ce n'est malheureusement pas faisable, l'aménagement du territoire est très pointilleux concernant de gros changements en zone viticole. La LRou se prononcerait également sur le respect des normes actuels de ce tronçon, ce qui ne serait pas favorable pour la commune.

Pour finir, la commission déplore la gestion de ce dossier par la Municipalité, elle a toujours l'impression de devoir travailler dans l'urgence et devant le fait accompli. La mise à l'enquête a été déposée du 21 janvier au 20 février 2025, avec trois oppositions à la clé. L'opposition de M. DUBUIS date du 15 février ; une séance de conciliation avec ce dernier ainsi que M. MINOD, M. HADEGGER (ingénieur) et M. BEAUVERD (bureau technique) s'est tenue le 31 mars 2025. C'est seulement le 8 octobre, soit plus

de six mois plus tard, que M. DUBUIS a reçu de la part de la commune des réponses claires à son opposition. Ce dernier a reconfirmé son opposition par courrier le 27 octobre. Un certain nombre de frais ont déjà été engagés dans ce projet, la commission trouverait dommage qu'il devienne caduc en dépassant le délai de 24 mois après la fin de la mise à l'enquête.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, au vu de ce qui précède, la commission vous propose, - à la majorité de ses membres -, d'accepter les conclusions du préavis N° 01-2026 telles que présentées par la Municipalité, soit :

1. d'adopter le projet de réfection de la route de la Scie, en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou)
2. de lever l'opposition déposée à l'encontre de ce projet sur la base de la proposition de réponse de la Municipalité
3. de charger la Municipalité d'adresser ce projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH)
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 920'000.—pour la réfection de la route de la Scie
5. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 920'000.—au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprises établies en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Tania Stevanato fait lecture du rapport

La commission composée de Mme Tania Stevanato, de MM. Pierre-Antoine Coquoz, Guy Stalder, Stéphane Verdon et du rapporteur Charles-Henri Kohli s'est réunie les 11 février et 4 mars 2026. Nous remercions Monsieur le Syndic Edouard Chollet de nous avoir fournis des renseignements en répondant à nos questions envoyées par courriel.

Le préavis susmentionné est une demande d'un crédit de CHF 920'000.- pour la réfection complète de la route de la Scie (avec intégration de deux élargissements) et des réseaux communaux d'évacuation des eaux.

A noter, selon les informations obtenues, que la totalité du crédit d'étude 05-2022 de CHF 40'000.-- sera utilisée.

Le coût des travaux se partage en trois parties : la route de la Scie pour un montant de CHF 511'000.-, les collecteurs pour CHF 148'000.--, et des autres charges pour CHF 186'000.-- dont CHF 95'100.-- d'honoraires. Le montant total avec IPC 2025/2 et TVA de 8,1% est de CHF 920'000.--. Les propriétaires des deux parcelles participeront aux coûts des travaux pour un total de CHF 80'000.--

Concernant la route de la Scie, le financement de la réfection de la route (fondation et revêtement) ne sera pas financé par les recettes affectées. La réfection de la route représente le 35% du montant total et les 65% restant seront utilisés pour les collecteurs et financés par les recettes affectées.

Les coûts offerts pour la mise en décharge des revêtements avec HAP sont dérisoires avec pour leur transport 40 m<sup>3</sup> à CHF 0.10/m<sup>3</sup> et leur taxe d'entreposage 96 t à CHF 0.10/t.

Les 105 m de murs en pierres seront démolis et reconstruits. Soit un coût de CHF 5'250.-- HT pour la démolition et CHF 24'880.--HT pour la reconstruction.

Pour l'acquisition des 50 m<sup>2</sup> de terrains viticoles, le prix d'achat est généralement fixé à CHF 80.--/m<sup>2</sup> (cf. p.ex. parking de Vers-la-cour). Cette acquisition viendra augmenter la valeur au bilan sous le poste 9123.1 (Terrains) d'environ CHF 4'000.--.

Les CHF 600.—de revenus supplémentaires sont des taxes d'épuration qui seront facturées au propriétaire du bien-fonds situé Route de la Scie 3.

Au vu du financement de ce préavis à 65 % par les recettes affectées, les conséquences sur le budget de fonctionnement seront limitées à la part liée à la réfection de la route qui représente env. CHF 320'000.-

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis n°01-2026, tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. d'adopter le projet de réfection de la route de la Scie, en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou),
2. de lever l'opposition déposée à l'encontre de ce projet sur la base de la proposition de réponse de la Municipalité,
3. de charger la Municipalité d'adresser ce projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH),
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 920'000.— pour la réfection de la route de la Scie,

5. *d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 920'000.— au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établis en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

M. le Président **ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur les rapports.**

M. Conseiller Pierre Antoine Coquoz explique que l'élimination en décharge spéciale d'une partie de l'enrobé contenant des éléments polluants HAP semble, à la lecture du préavis, une préoccupation légitime du maître d'œuvre.

Dans l'offre, une réserve financière est expressément prévue à cet effet. Le montant dérisoire pour cette réserve, dans l'offre retenue, peut laisser penser que l'entrepreneur a une autre option répondant également aux exigences légales pour réaliser cette opération.

M. le Municipal Eric Minod précise que l'entreprise a elle-même une décharge, ceci explique le prix peu élevé.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann s'enquiert du statut exact de l'autorisation cantonale. Il avait été mentionné que le dossier devait être à nouveau soumis aux autorités, avec un certain nombre de modifications.

M. le Municipal Eric Minod avise que le préavis doit être accepté par le Conseil pour que le projet soit définitivement validé par les instances cantonales (DGMR).

M. le Conseiller Quentin Gugelmann relit la conclusion de la suite de la procédure établie par la DGMR qui date de l'année 2024 qui stipule que : "le projet devra être adapté selon les remarques émises, complété avec des pièces. Ensuite, il doit faire l'objet d'une enquête publique et être soumis à l'adoption du Conseil communal."

M. le Municipal Eric Minod mentionne que les modifications ont déjà été transmises aux services cantonaux. L'adoption par le Conseil constitue la dernière étape permettant au canton de donner son accord. Le démarrage du projet est prévu pour cet été.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann tient à s'assurer que les modifications du projet, liées à la gestion des eaux pluviales, à l'encouragement à l'infiltration et à la gestion des eaux claires, ont bien été appliquées. Il souhaiterait avoir davantage de détails sur les modifications du projet depuis 2024.

M. le Municipal Eric Minod explique que le problème principal était le collecteur de l'Etat de Vaud qui était trop petit. De plus, ce dernier ne voulait plus que ce collecteur soit utilisé par la Commune.

Des passages caméras ont été réalisés pour comprendre le cheminement de l'eau.

Ceci a permis de retrouver un ancien collecteur, qui appartenait aussi à l'Etat de Vaud.

Son état est jugé plutôt bon, bien qu'une petite remise en état, sur quelques mètres, soit nécessaire. Il pourra ainsi être utilisé par la Commune ce qui évite l'installation d'un nouveau collecteur (demande de l'Etat de Vaud) et diminue fortement l'impact financier des travaux à charge de la Commune.

C'était principalement cet élément qui a été relevé par les instances cantonales car elles n'acceptent plus que les eaux des routes communales se déversent sur les routes cantonales.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann s'interroge sur la gestion des eaux claires par infiltration.

M. le Municipal Eric Minod avise que cette option n'a pas été retenue car impossible à mettre en œuvre. L'infiltration n'est pas autorisée à cet endroit dans plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le nouveau tracé de cette conduite a été accepté par l'Etat de Vaud.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz souhaite apporter un complément de réponse à M. le Conseiller Pierre Antoine Coquoz. L'entreprise a fait des carottages à différents endroits afin d'en évaluer le niveau de pollution.

M. le Municipal Eric Minod ajoute qu'effectivement ces polluants ne se retrouvent que par endroit. La route avait été grandement détériorée lors des inondations du Petit Torrent. Certains endroits avaient fait l'objet d'une réfection et d'autres non.

M. le Conseiller Hans Peter Sacher estime que cette route est très importante pour notre village, mais également pour celui de Corbeyrier, car elle donne un accès direct à l'autoroute. Il tient à émettre quelques regrets dans la mise en œuvre de ce projet. Par exemple, la création d'un trottoir, d'une piste cyclable, le long de la route. Il n'y a pas d'arborisation, ni une promenade avec une ligne de bande par exemple. Il demande que la Commune mène une réflexion à moyen – long terme sur ce tracé. Il espère que les futures canalisations seront assez grandes et assez longues et que les murs ne seront pas trop imposants pour éviter d'entraver de futurs aménagements.

Il conviendra, peut-être, de racheter une partie de la vigne pour améliorer et rendre attractif cet accès à notre village.

M. le Municipal Eric Minod prend acte de ces propos. Il relève que les autorisations ne sont pas octroyées pour faire des « routes » sur un terrain de vignes. Ces modifications ont pu être acceptées par les instances cantonales car elles sont très modestes.

En raison de la protection des murs au niveau national, la Commune est contrainte dans sa capacité d'intervention.

Effectivement, à l'époque, il y avait un projet qui comportait des places de parc, un trottoir, une arborisation. Cependant, ce dernier est inenvisageable actuellement.

Mme la Conseillère Geneviève Major s'enquiert de la circulation prévue lors de ces travaux étant donné que cet axe, comme précisé précédemment, est stratégique pour le village.

M. le Municipal Eric Minod signale que la circulation sera déviée par la rue des Rennauds ainsi que le Boulevard. Bien entendu, il va de soi que les riverains auront toujours un accès.

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz se demande, en prenant en compte l'acceptation du préavis, quelle suite sera donnée à l'opposition de M. Dubuis.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que la suite de la procédure sera identique au projet concernant les Maisons Neuves. C'est-à-dire que l'Etat prendra connaissance des décisions du Conseil communal. Il notifiera ensuite une décision qui sera susceptible de recours.

La décision sera affichée au pilier public demain.

Mme la Conseillère Geneviève Major revient sur la proposition de réponse de la Municipalité à l'opposition. Elle désire avoir une estimation de l'économie des coûts pour l'état des lieux des bâtiments qui sera fait au début du chantier et pas en fin de chantier, tel que précisé dans le préavis. Elle s'interroge sur la pertinence de prendre des mesures avant et pas après le chantier.

M. le Municipal Eric Minod explique que le contrôle est prévu par la même entreprise que celle mandatée pour Vers Morey. Cette dernière prend des mesures et des photographies, si nécessaire, elle prend des dispositions complémentaires.

Durant le chantier, l'impact des travaux est toujours mesuré et des réajustements seront réalisés en fonction des observations.

La pose du damé, précédant le goudronnage, constitue l'étape la plus sensible.

Faire revenir l'entreprise, après le chantier, engendre des coûts qui ne font pas sens étant donné le suivi du chantier.

M. le Président informe de la récusation volontaire des conseillers, Béatrice et Silvio Cibien. Etant partie prenante, ils s'abstiennent de voter et quittent la salle durant ce moment.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Diego Tabord **clôt la discussion**.

M. le Président Diego Tabord lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 01-2026 :

<b>LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE</b>	
Vu	le préavis municipal n° 01-2026 concernant la demande de crédit pour la réfection de la route de la Scie,
Ouï	le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
<b>d é c i d e</b>	
1)	d'adopter le projet de réfection de la route de la Scie, en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou),
2)	de lever l'opposition déposée à l'encontre de ce projet sur la base de la proposition de réponse de la Municipalité,
3)	de charger la Municipalité d'adresser ce projet routier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation par le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH),
4)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 920'000.-- pour la réfection de la route de la Scie,
5)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 920'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents** (23 « oui » – 1 « non » – 1 abstention).

## **6. Communications de la Municipalité**

Mme la Municipale Claire Glauser prend la parole :

### **- PACom**

Le dossier d'enquête complémentaire du PACom a été finalisé. Il est actuellement au Canton pour un examen préalable.

Les modifications proposées sont :

- Des aménagements sur des parcelles privées suite aux séances de conciliation dans le cadre du traitement des oppositions à l'enquête principale.
- La création de 2 zones para-agricoles 18 LAT pour permettre la réalisation de dortoirs pour les travailleurs saisonniers
- Le retour en zone d'utilité public de la parcelle 339 le long du viaduc pour permettre l'installation d'un collège provisoire durant la réfection du Collège d'Yvorne.
- Des modifications mineures suite à une erreur d'affectation en zone forestière, une terminologie modifiée selon les dernières recommandations du Canton, une simplification des règles de hauteur des bâtiments.
- Une fois l'examen préalable réalisé, il sera mis à l'enquête pendant 30 jours.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

### **- Chien – Les Blettaux – serres en plaine**

Ce sujet avait été abordé par Mme la Conseillère Geneviève Major lors du précédent Conseil. Pour rappel, ce chien était jugé quelque peu dangereux.

Il informe que le propriétaire de l'animal a été rencontré. Celui-ci a indiqué que le chien est, en principe, maintenu à l'intérieur de la propriété. En cas de problème, il est rappelé que les personnes peuvent contacter la gendarmerie.

- **Entrée en fonction ASP au 1<sup>er</sup> mars 2026**

L'assistante de sécurité publique (ASP) engagée par la commune de Roche, dans le cadre d'un contrat de droit administratif, est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mars. M. Vannay, préposé RLVCR, terminera quant à lui son contrat au 31 mars prochain.

L'ASP assure notamment le contrôle du stationnement et une présence abords des écoles et des arrêts de bus. Elle circule également dans le village pour détecter d'éventuelles incivilités. Auparavant, les amendes étaient consignées sur un carnet à souche et rédigées à la main. Dans le cadre du partenariat avec les communes de Roche et de Rennaz, les amendes seront désormais générées via une application interfacée, avec génération d'un bulletin à QR code.

- **Travaux de l'UAPE**

Les travaux se poursuivent conformément au planning établi.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **Introduction de la collecte Gastrovert**

La Municipalité souhaite apporter des précisions concernant l'introduction des conteneurs GastroVert à Yvorne et la mise à disposition des nouvelles cartes d'accès.

Contrairement à ce qui a pu transparaître dans certaines de mes communications précédentes, où la commande et la distribution des nouvelles cartes d'accès pouvaient sembler imminentes, l'analyse approfondie de la situation montre que la mise en service du système GastroVert nécessite, en amont, d'importants développements informatiques.

Actuellement, la gestion des cartes d'accès à la déchetterie d'Aigle repose sur des pratiques obsolètes qui ne permettent ni une maîtrise suffisante des accès, ni une gestion administrative optimale. Les titulaires de cartes sont notamment recensés dans un tableur indépendant, sans lien direct avec le registre communal des habitants. Cette situation entraîne plusieurs difficultés : données non actualisées (changements d'adresse, départs de la commune, mutations), absence de correspondance fiable entre cartes et ménages, gestion manuelle des cautions en dehors du système comptable, ainsi qu'un contrôle d'accès limité à la déchetterie, faute de communication systématique, avec un impact potentiellement important sur les coûts supportés par la collectivité. A la fin de l'année, 852 cartes étaient recensées dans le tableur, dont 566 encore actives pour seulement 502 ménages recensés, alors même que tous les ménages ne disposent pas nécessairement d'une carte.

Cette pratique ne répond par ailleurs pas pleinement aux exigences de la convention signée avec Satom SA pour la mise en œuvre du système de collecte GastroVert et génère une charge administrative importante pour les services communaux, en particulier pour l'Office de la population.

Dans ce contexte, si la commune souhaite gérer convenablement la distribution des cartes, garantir la protection des données personnelles et savoir précisément qui accède à ses infrastructures, il est indispensable de mettre en place un système informatique intégré et automatisé. Celui-ci doit permettre une synchronisation fiable entre les bases de données communales et les systèmes de gestion d'accès des partenaires externes, en l'occurrence Satom SA et la Commune d'Aigle, tout en assurant la cohérence et l'actualisation des informations.

Ces développements informatiques sont d'autant plus nécessaires que la Municipalité envisage, à moyen-long terme, l'introduction de la taxe au poids pour les ordures ménagères. Une telle évolution implique que les cartes distribuées puissent, à terme, être utilisées non seulement pour l'accès à la déchetterie et à GastroVert, mais également pour l'ouverture des conteneurs semi-enterrés, et qu'elles soient directement liées au programme communal de facturation. Sans cette base technique, il ne serait ni possible de garantir l'équité entre les usagers, ni d'assurer une gestion financière et administrative fiable.

La Municipalité a donc fait le choix de privilégier une solution durable, sécurisée et évolutive, permettant à la fois de fiabiliser la gestion des accès, de simplifier le travail administratif et de préparer les évolutions futures de la politique communale de gestion des déchets.

N'ayant pas identifié ces enjeux en amont, les développements informatiques nécessaires n'ont pas été intégrés au budget initial et devront, par conséquent, être pris en charge sous la forme d'un dépassement sur les comptes liés à la gestion des déchets.

La mise en œuvre effective de la collecte sélective GastroVert doit donc être reportée au 2<sup>e</sup> semestre 2026 au mieux.

- **Route de la Scie**

Pour rappel, le préavis relatif au crédit d'étude de la Route de la Scie, d'un montant de CHF 40'000.--, avait été adopté par le Conseil communal le 6 octobre 2022.

Depuis le projet a évolué (extension et recherche) et cela a engendré des honoraires supplémentaires du bureau d'ingénieurs pour un montant total de CHF 57'252.73, soit un dépassement de CHF 17'252.73.

- **Mise en séparatif de Vers Morey – avancement du chantier**

La Commune a été informée en décembre que le Canton réduira l'autorisation de fermeture de la route, qui devra intervenir au plus tard le 4 juillet, au lieu de fin juillet comme prévu initialement. Le planning a donc dû être réorganisé, car il n'était plus possible de réaliser la partie étroite durant les vacances scolaires comme prévu. L'entreprise a renforcé ses moyens, ce qui permet d'accélérer l'avancement des travaux. À ce jour, les 60 premiers mètres sont terminés et un second petit tronçon situé sous le goulet est également achevé. Dès lundi, les travaux de la partie étroite commenceront depuis le carrefour (fontaine), en descendant. Les vacances de Pâques seront utilisées pour limiter les coûts liés au transport scolaire.

Un flyer a été envoyé à l'ensemble des habitants d'Yvorne et de Corbeyrier. Les entreprises, restaurants et commerces ont été avisés personnellement. La circulation devrait pouvoir être rétablie presque un mois plus tôt que prévu, sous réserve d'imprévus.

- **Opération coup de balai**

Le rendez-vous est fixé à 8h00 à la voirie. À ce jour, 25 personnes sont inscrites. Il est encore possible de participer en s'inscrivant directement auprès de la voirie. La Commune remercie chaleureusement toutes les personnes qui s'investissent.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Implémentation d'un nouveau logiciel de gestion des salaires**

Dans le cadre du vote sur le budget 2026, nous vous avons informés que la commune venait d'apprendre qu'elle n'avait d'autre choix que d'entamer, cette année, la mise en œuvre d'un nouveau programme de gestion des salaires, le module actuellement utilisé devant être abandonné au 31 décembre prochain, notre commune en étant le dernier utilisateur. Nous avons prévu un montant à cet effet dans le budget sans toutefois

disposer d'une estimation précise des coûts, faute d'offre ferme au moment du dépôt du préavis.

Après examen des solutions récentes offrant des fonctionnalités évolutives, un niveau d'intégration satisfaisant avec nos programmes actuels, ainsi qu'une compatibilité avec le futur plan comptable harmonisé MCH2, la Municipalité a décidé de commander l'implémentation du logiciel Abacus - Salaires auprès de son prestataire informatique habituel.

Elle doit toutefois vous informer que le coût de cette mise en œuvre dépasse de plus de 7'500.-- francs le montant initialement estimé. A ce montant s'ajouteront par ailleurs des frais annuels de licences et d'hébergement d'environ 3'500 francs.

Cette dépense, bien que largement supérieure à l'estimation initiale, est malheureusement nécessaire pour garantir la continuité et la sécurité de la gestion des salaires et des autres indemnités versées par la commune, éviter les erreurs de report et respecter les normes en vigueur.

Au-delà de ces aspects purement comptables, le programme retenu présente également des avantages pour nos collaboratrices et collaborateurs, et offre une réelle évolutivité, permettant, si la commune en fait un jour le choix, de mettre en place un système intégré de gestion des ressources humaines incluant la gestion des absences, du temps de travail et le remboursement des notes de frais, entre autres. De plus, il ne nous lie pas à notre prestataire actuel, d'autres revendeurs étant en mesure d'assurer la maintenance des logiciels Abacus si nécessaire.

La Municipalité regrette de mettre ainsi le Conseil communal devant le fait accompli. Elle a d'ailleurs exprimé, par l'intermédiaire du secrétaire municipal, son mécontentement auprès de son prestataire pour son manque d'anticipation.

Dans un souci de maîtrise budgétaire, elle a décidé parallèlement de reporter d'un an la labellisation CyberSafe, budgétée à hauteur de CHF 5'500.--.

## **7. Divers et propositions individuelles**

### **Préavis 01-2026 – Route de la Scie**

M. le Conseiller Alain Barbay s'étonne, en lien avec la communication de M. le Municipal Eric Minod, que la Municipalité n'ait pas déposé un amendement sur le montant du préavis sachant qu'il y avait déjà une plus-value. Il aurait été appréciable que le Conseil se positionne sur des chiffres ajustés à la réalité du projet.

M. le Municipal Eric Minod répond que le projet a avancé par étape et que les factures ont commencé à arriver. Un point de situation a été réalisé avec le bureau d'ingénieurs il y a peu. Il adresse ses excuses au Conseil.

M. le Conseiller Stéphane Verdon précise qu'un montant de CHF 65'900.-- est provisionné pour des divers et imprévus, à cela se déduit la somme de CHF 17'000.--, ce qui laisse un montant de CHF 50'000.-- en réserve.

### **Collège de Versvey – aménagement extérieur modifié**

M. la Conseillère Laurence Bonzon souhaite demander à la Municipalité si elle a accordé, au locataire du 1<sup>er</sup> étage du Collège de Versvey, l'autorisation de privatiser une partie importante de l'espace public. Dans un premier temps, il a enlevé une barre fixe sur laquelle les enfants jouaient. Ensuite, il a posé une clôture grillagée pour fermer l'accès à l'arrière du Collège et, dans cet espace clos, il a planté deux oliviers et quelques arbustes qu'il pourra arroser grâce au tuyau raccordé au robinet extérieur.

Maintenant, les enfants jouent au ballon devant l'arrêt de bus car ils n'ont plus accès à la bande herbeuse qui leur servaient de terrain de jeux le long du bâtiment.

Plusieurs habitants du hameau, dont de jeunes parents, comprennent qu'un espace extérieur lui soit dévolu. Cependant, ils sont interpellés par cette attitude et s'inquiète de la privatisation de la totalité du terrain qui se trouve derrière le Collège.

De fait, elle souhaite savoir si l'ensemble des modifications ont été autorisées par la Municipalité et si cet espace est prévu dans son bail à loyer.

M. le Municipal Maxime Isoz signale que la demande de privatiser cet espace a été faite par le locataire. La Municipalité a répondu favorablement, mention en a été faite sur son bail. La pose de la clôture a aussi été autorisée et le jardin est aussi accessible à l'autre locataire.

### **Drame de Crans-Montana – communication municipale**

Mme la Conseillère Tania Stevanato évoque la communication concernant le bon usage des évacuations des bâtiments publics. Elle remercie la Municipalité pour ces informations et demande pour quelles raisons le Collège de Versvey ne figure pas dans la liste.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que cette communication concerne tous les bâtiments ouverts au public (collège, Caveau, Couronne). Effectivement, la salle du sous-sol est utilisée pour des réunions de l'Association des Amis de Versvey. L'audit a porté, dans un premier temps, sur les bâtiments les plus urgents. Un 2<sup>ème</sup> volet suivra sur le reste des bâtiments de la Commune.

### **Avancement du chantier – Maisons Neuves**

M. le Conseiller Jean Zahn s'interroge sur les éléments qui bloquent l'avancement de ce chantier.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que les autorités cantonales ont fait une petite erreur. Lorsque le Conseil communal a levé l'opposition et accepté le préavis, le Canton n'a pas notifié cela à l'opposant.

La Commune a attendu la fin du délai de recours, à savoir un mois.

Elle a ensuite pris contact avec les entreprises pour démarrer les travaux au mois de décembre. Fin novembre – début décembre, la Commune a reçu une lettre du Canton qui stipule l'ouverture des voies de recours légales pour ce dossier.

La Commune a pris contact avec la DGMR pour comprendre la situation et le Canton a formulé des excuses, par téléphone, car il s'agissait d'une erreur de leur service qui n'avait pas notifié aux opposants que les voies de recours été ouvertes dès le mois de septembre.

Cette situation a engendré un report dans la mise en œuvre du projet.

Le chantier devrait démarrer sous peu, il ne peut cependant articuler une date exacte (normalement après Pâques).

Une communication sera faite aux riverains en temps opportun.

### **Circulation durant le weekend – impact économique**

Mme la Conseillère Francine Pellet souhaite savoir si les modifications de la circulation durant le week-end engendrent des conséquences pour les restaurateurs, certains usagers pouvant être dissuadés de franchir les barrières.

M. le Municipal Maxime Isoz précise que les deux restaurants sont fermés le dimanche. Il rappelle toutefois que les véhicules peuvent circuler pour s'y rendre et indique qu'aucune plainte n'a été formulée par les établissements concernés.

### **Faïlle d'Yvorne – gestion du risque**

Mme la Conseillère Tania Stevanato se renseigne sur les mesures qui sont prises pour protéger le village et surveiller cette faille, notamment en lien avec le réchauffement climatique.

Mme la Municipale Claire Glauser répond que des devis ont été demandés afin d'installer des instruments de mesures pour surveiller cette faille.

Ces investissements seront aussi soutenus financièrement par le Canton.

Il est clair que le village serait directement impacté si cette crevasse venait à s'ouvrir.

### **Opération Coup de balai – communication aux Vuarnérans**

Mme la Conseillère Susanna Wagner constate que cet événement apparaît sur le site internet dans la rubrique actualités. Elle souhaiterait savoir si une information par poste est passée, comme les autres années.

M. le Municipal Eric Minod répond qu'il n'y a pas eu de tout-ménage cette année, l'administration ayant été très occupée par l'organisation des élections.

Des affiches ont été placées et le Service de voirie s'est chargé de faire les papillons et de récolter les inscriptions.

### **Audit concernant les bâtiments communaux – risque d'incendie**

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz se questionne sur le résultat de cet audit.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que les mesures dans beaucoup de nos bâtiments communaux sont obsolètes.

Selon le rapport, nous pourrions être 20 personnes, au maximum, dans cette salle.

C'est pourquoi il a été demandé au Bureau de faire un rappel de la procédure d'évacuation en début de séance.

Pour pouvoir continuer à utiliser nos locaux, il convient de prendre des mesures compensatoires (rappel de la procédure d'urgence, installation d'extincteurs, poignée antipanique, etc).

Le délai pour la réalisation de ces mesures est de 3 à 5 ans.

Les autres bâtiments impactés par cet audit sont, notamment : le local de la jeunesse, la buvette et les vestiaires du football, la salle de gym.

### **Rhône III – incidences financières**

M. le Conseiller Pierre Antoine Coquoz prend acte que les premiers travaux engagés par le Canton ont débutés. Il souhaiterait connaître les montants de la participation communale ainsi que les échéances retenues.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz affirme ne pas avoir encore reçu de décompte final.

La participation communale est échelonnée.

Sur le budget de l'année prochaine, il figure un montant de CHF 5'000.--.

L'augmentation sera graduelle d'année en année.

Il donnera des éléments plus précis pour le prochain Conseil.

### **Rénovation du Collège d'Yverne**

Mme la Conseillère Zofia Berset a entendu dire qu'il était question de rehausser les combles du Collège afin de créer 8 classes à la place des 6 prévues.

M. le Municipal Maxime Isoz avise que c'est effectivement une option qui est à l'étude.

La Municipalité a échangé avec le Canton sur cette possibilité et son positionnement est plutôt favorable. Il est évident que la question financière aura un grand impact sur l'option retenue.

Il s'agit donc d'une des variantes mais rien n'est ferme et définitif à l'heure actuelle.

### **Jumelage avec la Commune de l'Abbaye**

Mme la Conseillère Zofia Berset explique que notre Commune jumelée fête ses 900 ans.

Nous avons accueilli leur Conseil communal en janvier 2025.

Durant ces échanges, il a été question de participer à leurs festivités qui auront lieu du 29 au 31 mai prochain. Elle souhaiterait savoir si des démarches ont été faites.

M. le Syndic Edouard Chollet répond par la négative. La Municipalité n'a reçu aucune invitation à prendre part à cet événement.

Cependant, étant donné le changement au sein de l'Exécutif à venir et le fait que la Commune de l'Abbaye va bientôt se renouveler car elle va devenir une grande commune, la Municipalité d'Yvorne a fait une invitation à l'Abbaye pour partager un apéritif. Nous pourrions peut-être en discuter lors de ce moment.

### **Travaux concernant l'ancienne STEP**

M. le Conseiller Stéphane Verdon sollicite quelques précisions concernant les travaux en cours, à savoir les éléments qui sont démontés ainsi que les éventuelles installations prévues à cet endroit dans le futur.

M. le Municipal Eric Minod explique que les travaux concernent l'AERA.

Il s'agit du pompage relatif aux serres de l'entreprise Crousaz ainsi qu'aux villas qui arrivent à la STEP.

Ces travaux sont réalisés par l'AERA et non par notre Commune.

Il y avait une grille extérieure devant le dépôt, la Commune doit la modifier pour qu'elle n'aille plus aux égouts mais aux eaux claires.

La Commune n'a pas prévu d'autres travaux car l'ancienne STEP sera utilisée durant la rénovation du dépôt de la voirie.

Il subsiste le stockeur qui est vide au niveau liquide mais il reste de l'épais au fonds.

Une solution a été trouvée pour le traitement mais il convient de le déshydrater au préalable.

### **Place de jeux - salubrité**

Mme la Conseillère Susanna Wagner sait que le personnel de la voirie effectue souvent des nettoyages. Cependant, malgré cela, le nombre de déchets qui traînent est impressionnant.

Avec le vent, les déchets se dispersent dans les vignes attenantes.

Elle se questionne sur la fonction de l'ASP dans ce cadre.

La place de jeux apparaît peu accueillante, notamment en raison d'incivilités, ce qui la rend peu adaptée aux enfants en bas âge.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que cette mission n'entre pas dans le cahier des charges de l'ASP. Cependant, nous pouvons lui demander de se rendre sur le lieu.

La gendarmerie fait des passages.

Ces incivilités se constatent par période, notamment en fonction de la météo et surtout les weekends.

Il contactera la gendarmerie pour que les passages soient plus fréquents, dans un premier temps, afin de dissuader les incivilités.

### **Chéneaux en cuivre – terrain de football**

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz souhaite savoir pourquoi des chéneaux en cuivre ont été installés au terrain de football, plutôt que d'opter pour des chéneaux en zinc.

Il soulève également la question du choix de l'entreprise chargée des travaux.

M. le Municipal Maxime Isoz précise que le remplacement des chéneaux est couvert par l'assurance, mais que le choix de l'inox aurait entraîné un coût triple par rapport au prix initial.

Un appel d'offres a été réalisé, mais les propositions reçues étaient toutes plus élevées que celles de l'entreprise retenue.

### **Assermentation du 10 juin prochain**

Mme la Conseillère Susanna Wagner évoque un courrier relatif à l'assermentation du 10 juin prochain.

Étant donné que le fonctionnement du Conseil sera grandement modifié du fait de l'absence des groupes, il pourrait être judicieux d'organiser une séance informelle avec tous les conseillers.

M. le Président Diego Tabord répond par l'affirmative, l'objectif étant de lancer les démarches pour notamment recréer un bureau. Une convocation sera transmise sous peu.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Diego Tabord **clôt la séance à 21h20.**

Le président :

La secrétaire :

Diego Tabord

Séverine Tissot